



Paris
centre

Réunion Publique

**Aménagement cyclable
sécurisé à contre-sens
rue de Bretagne**



01 Contexte /
Situation

02 État des lieux

03 Proposition
d'aménagement

04 Calendrier

01

Contexte
Situation

01 La démarche « Embellir votre quartier »

A) Une méthode

- Une méthode pour **transformer l'espace public**, afin de répondre notamment à l'impératif d'adapter la ville au réchauffement climatique
 - Structurer des méthodes d'intervention pour **regrouper et rationaliser l'ensemble des interventions** d'un même quartier sur une période de travaux resserrée
 - Limiter dans le temps la **gêne occasionnée** par les périodes de travaux
 - Permettre aux habitants, usagers de **co-construire** les transformations des quartiers
 - Offrir une **prévisibilité** pour les habitants et usagers de l'espace public
-
- En 2021/2022 : le Marais et les Iles – quartier 1
 - 2023 : lancement de la démarche pour le nord de Paris Centre, le long des Grands Boulevards et Opéra – quartier 2
 - Dès 2022 : anticipation des réflexions sur le plan de circulation de ce quartier. La mise en œuvre des choix retenus se fera au fil des projets (ZTL, rues aux écoles, etc.) ou en propre dans le calendrier prévu par « Embellir votre quartier »

01 La démarche « Embellir votre quartier »

B) Un calendrier



Diagnostic du territoire :	Du 05 mai 2021 au 19 juillet 2021	Juillet à octobre 2021	22 novembre 2021:	2021 / 2023	2022 / 2024
<ul style="list-style-type: none">Présentation le 05 mai 2021 en réunion publiqueDocument consultable en ligne	<ul style="list-style-type: none">Participation en ligne sur le site idee.paris.frMarches de concertation	<ul style="list-style-type: none">Extraction des idées, étude des propositions, articulation avec le programme de mandaturePré-études de faisabilité et pré-chiffrage	<ul style="list-style-type: none">Présentation du schéma directeur retenu	<ul style="list-style-type: none">Etudes techniques et financièresRéunions et ateliers de concertation pour définir le cahier des chargesPermis d'aménager et instructions techniques	

01 Projets connexes

Le passage à 30 km/h des voies impose la création de double-sens cyclable (art. R. 412-28-1 du code de la route), principe repris dans l'article 3 de l'arrêté du 8 juillet 2021

Refonte du plan de circulation des 3^e et 4^e arrondissements

- Le projet initial comprenait environ 40 modifications de sens à l'échelle des 3^e et 4^e arrondissements. À l'issue de la concertation, la moitié seulement a été retenue, pour répondre à la demande exprimée de simplifier les parcours pour les résidents.
- Ainsi, **des axes importants comme la rue de Bretagne, pour laquelle une inversion était initialement proposée, resteront finalement inchangés dans leurs sens.**
- Il s'avère donc nécessaire **de sécuriser cet axe via un aménagement cyclable** qui permettra, en plus de compléter le réseau local d'un contre-sens sécurisé, de réduire la largeur de la voie circulée et de réduire ainsi la vitesse et les flux.

Complétion du réseau de double sens cyclable dans le Marais, secteur Turenne

- Dans la démarche Embellir votre quartier Marais-les-îles, un projet **d'aménagement des double-sens cyclables pour mise en conformité des voies à 30 km/h** a été retenue dans le secteur Turenne, particulièrement carencé.
- Le contre-sens cyclable sécurisé rue de Bretagne s'inscrit en cohérence avec ce projet.
- Les travaux (principalement de marquage) auront lieu en fin d'année 2023/début 2024.

01 Travaux préalables

Marche exploratoire pour un aménagement cyclable rue de Bretagne le 29 juin 2022

Paris
Centre

Compte-rendu

Marche exploratoire pour un aménagement cyclable rue de Bretagne
29 juin 17h30

La rue de Bretagne est, comme tout Paris Centre, désormais limitée à 30 km/h. Cette réduction réglementaire des vitesses s'accompagne, selon l'article R. 110-2 du code de la route, d'une généralisation de la circulation à double sens de vélos, sauf cas dérogatoire. Au regard de la configuration actuelle de la rue de Bretagne et du flux important de véhicules, notamment de poids lourds, la circulation des vélos à contre sens est interdite entre la rue de Turenne et la rue des Archives.

Le futur plan de circulation du Marais et la zone à trafic limité permettront de réduire le volume de trafic sur la rue de Bretagne, qui restera toutefois un axe structurant à l'échelle du quartier au regard de sa densité commerciale exceptionnelle générant un important flux de livraison.

Ainsi, la Mairie de Paris Centre a retenu au titre de la démarche « Embellir votre quartier » la création d'un aménagement cyclable sur la rue de Bretagne pour permettre la circulation des vélos à contre-sens dans de bonnes conditions de confort et de sécurité. Cet aménagement doit aussi permettre de rendre plus attractive la rue en réduisant son caractère routier, de sécuriser les traversées des piétons très nombreux et de conforter l'activité commerciale par le maintien ou l'augmentation du nombre de zones de livraison.

Le diagnostic général et les grands principes du projet ont été présentés au comité des mobilités actives du 12 mai 2022 et envoyés au conseil de quartier Temple – Enfants Rouges. Il est disponible sur le site de la Mairie de Paris Centre.

Participants : Florent GIRY, adjoint au Maire de Paris Centre chargé de la voirie et des mobilités, Dorine BREGMAN, adjointe au Maire de Paris Centre chargé des commerces, de l'artisanat et de vitalité économique, la directrice adjointe du cabinet du Maire de Paris Centre, des membres du Conseil de quartier, un représentant de l'association des commerçants de la rue de Bretagne et des riverains.

Observations et diagnostic :

Observations générales (valables pour toute la rue) :

- Si le projet prévoit de sécuriser les vélos dans le sens opposé à la circulation générale, la circulation à vélo est également difficile aujourd'hui dans le sens de la circulation générale à cause du volume de trafic et du stationnement sauvage fréquent.
- Les véhicules, et notamment les deux-roues motorisés, roulent souvent plus vite que les 30 km/h autorisés. Cela rend difficile la traversée des piétons, la plupart des passages piétons n'étant pas équipés de feux tricolores.
- Un manque de zones pour les livraisons au regard des besoins très importants, en particulier côté impair. 4 places « transport de fonds » sont présentes côté pair.

Constats

- Vitesse de la circulation
- Manque de zones de livraisons
- Manque d'arceaux vélos
- Souhait de renforcement du nombre de bancs
- Vitesse de l'onde verte

Demandes

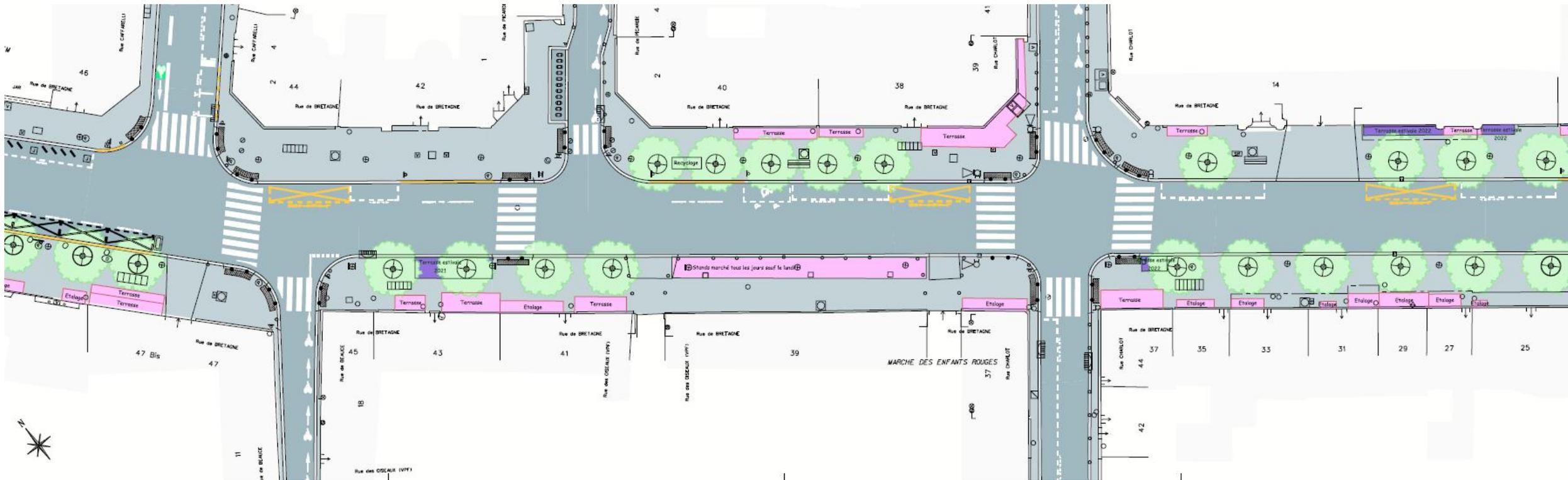
- Piste cyclable protégée de 2m hors bordure
- Réduire la file de circulation générale au minimum
- Renforcement des zones de livraison en priorité
- Co-visibilité aux passages piétons
- Onde verte à 30 km/h

02

État Actuel

02 État Actuel

Séquence 2 : Beauce-Turenne



Largeur de la voie (façade à façade) : entre 19,50 m et 20 m

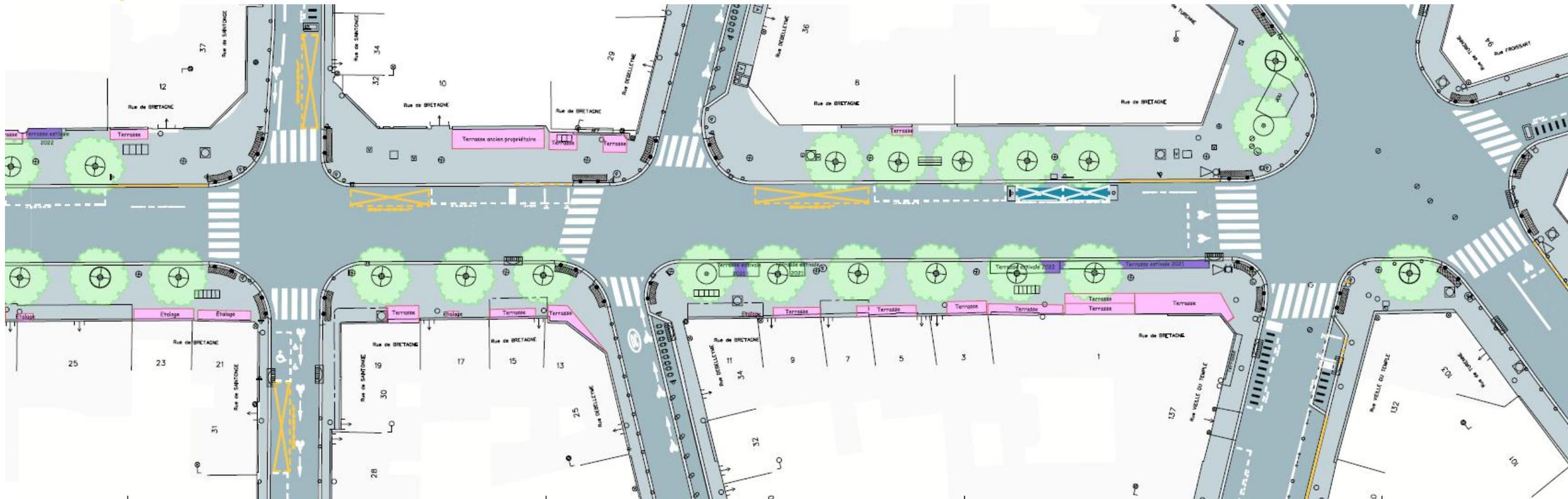
Largeur chaussée : entre 7,50 m et 8,00 m

Voie circulaire de 5,70 m

Trottoirs impair et pair (plantés) 6,00 m

02 État Actuel

Séquence 2 : Beauce-Turenne



Largeur de la voie (façade à façade) : entre 19,50 m et 20 m

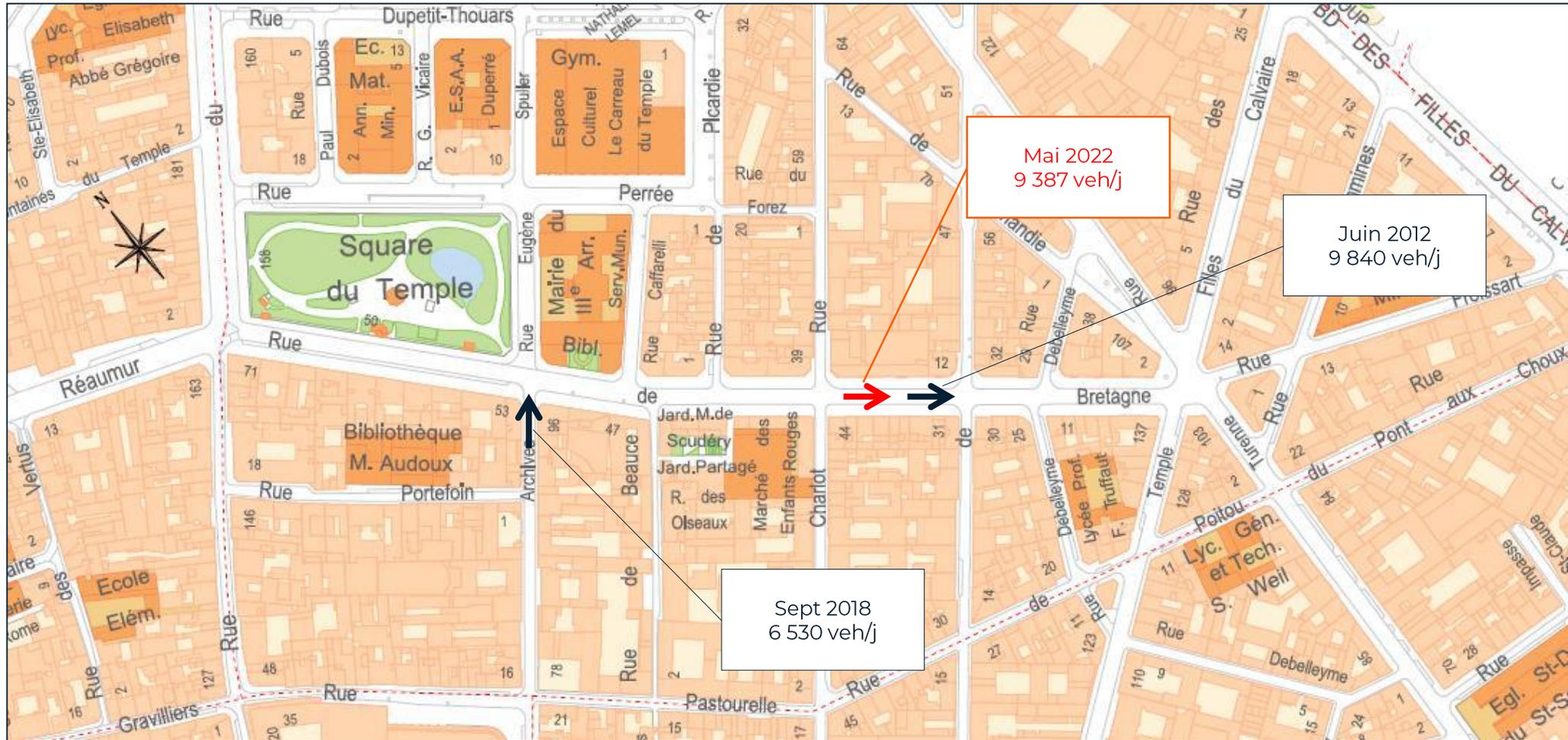
Largeur chaussée : entre 7,50 m et 8,00 m

Voie circulaire de 5,70 m

Trottoirs impair et pair (plantés) 6,00 m

02 État Actuel

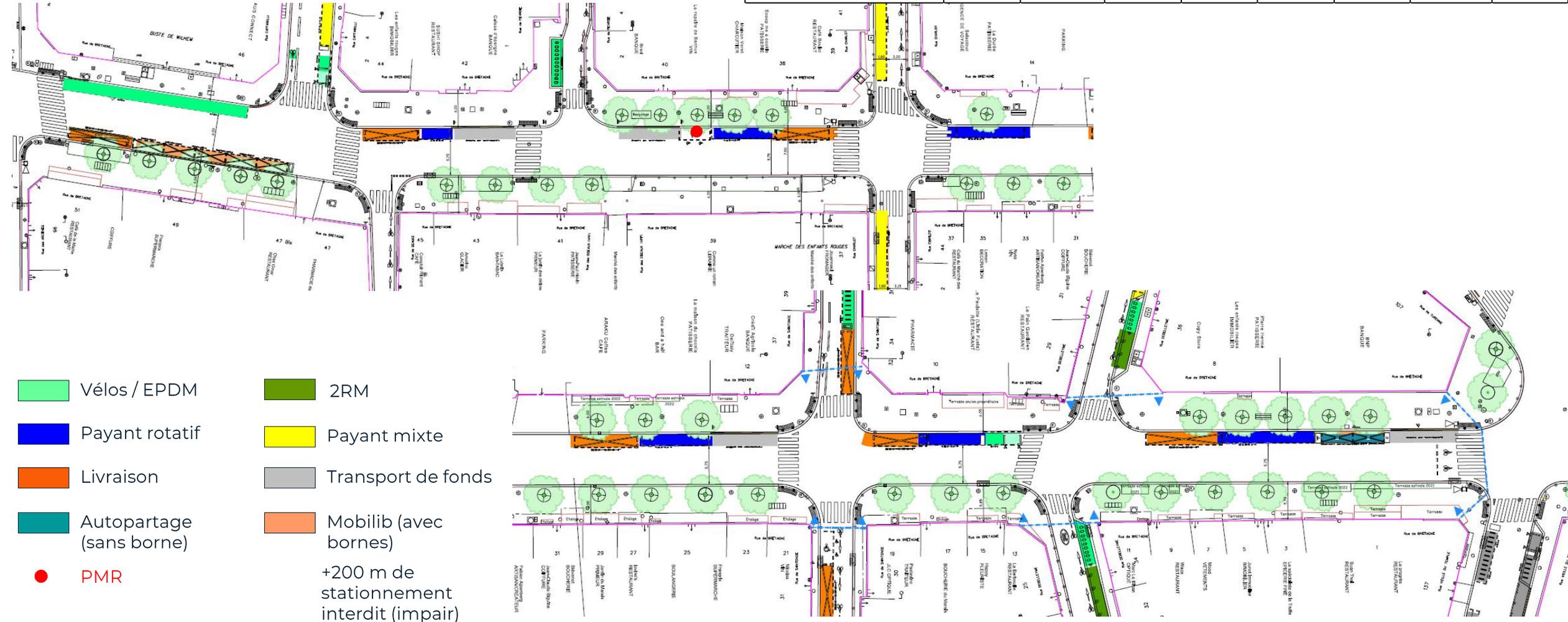
Circulation (débits)



02 État Actuel

Stationnement

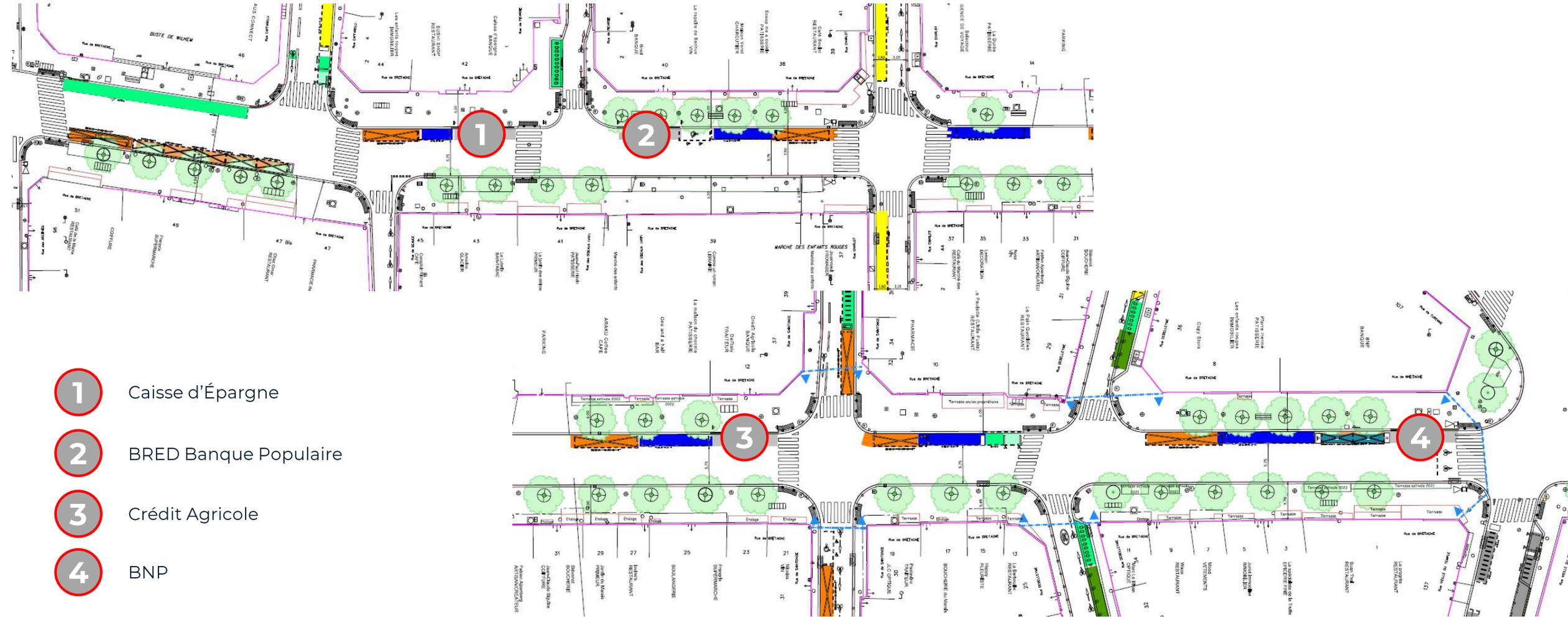
	Livraison	Transport de fonds	Vélo	PMR	Payant (VL)	Payant (2RM)	Autopartage / véh. Électr.	EPDM
Entre Archives et Caffarelli	1		34				5	
Entre Caffarelli et Picardie	1	1			1			
Entre Picardie et Charlot	1	1		1	2			
Entre Charlot et Saintonge	1	1			4			
Entre Saintonge et Debelleyme	1				2			X
Entre Debelleyme et Turenne	1	1			3		2	
Total	6	4	34	1	12	0	7	



- Vélots / EPDM
- Payant rotatif
- Livraison
- Autopartage (sans borne)
- PMR
- 2RM
- Payant mixte
- Transport de fonds
- Mobilib (avec bornes)
- +200 m de stationnement interdit (impair)

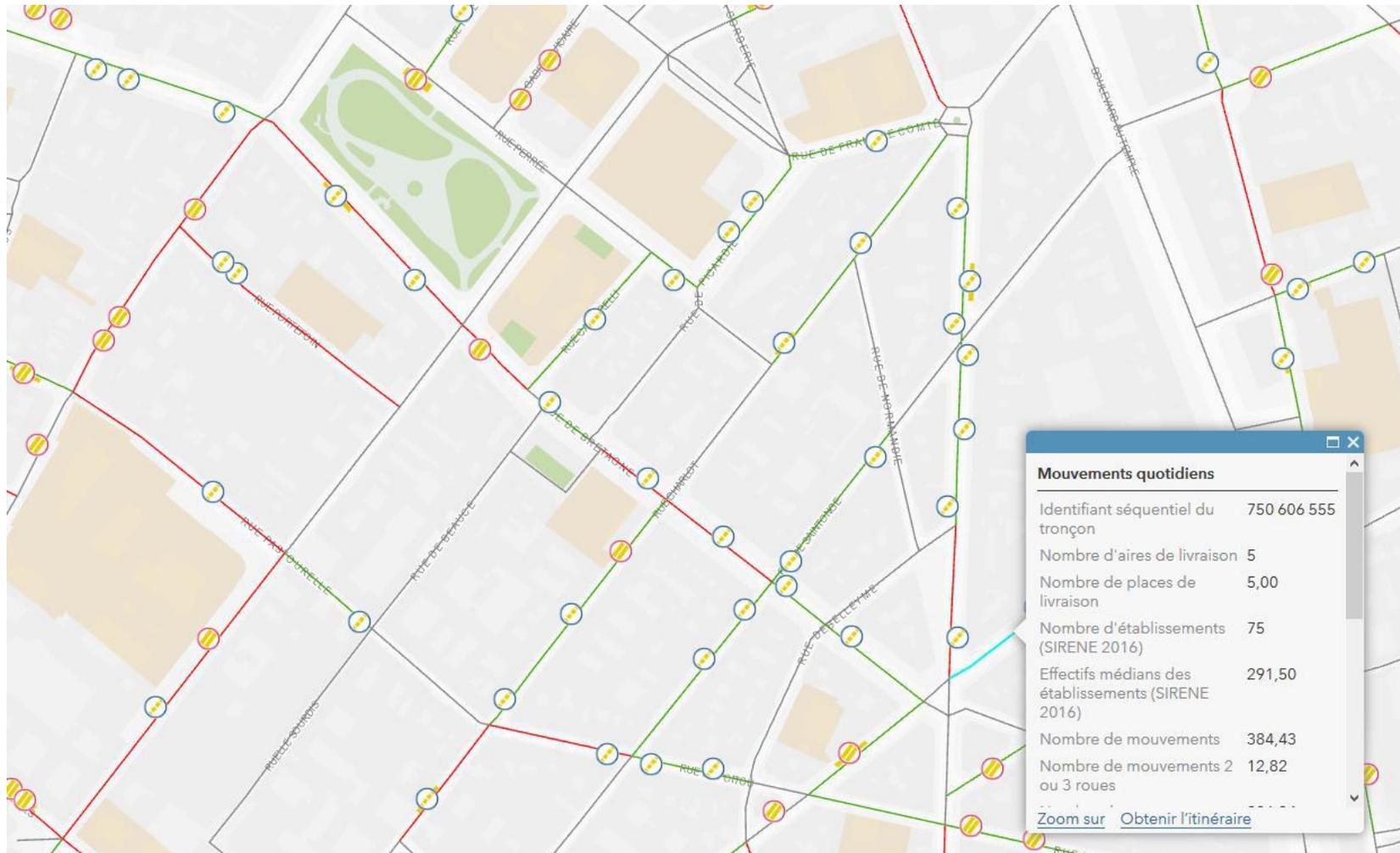
02 État Actuel

Transport de fonds



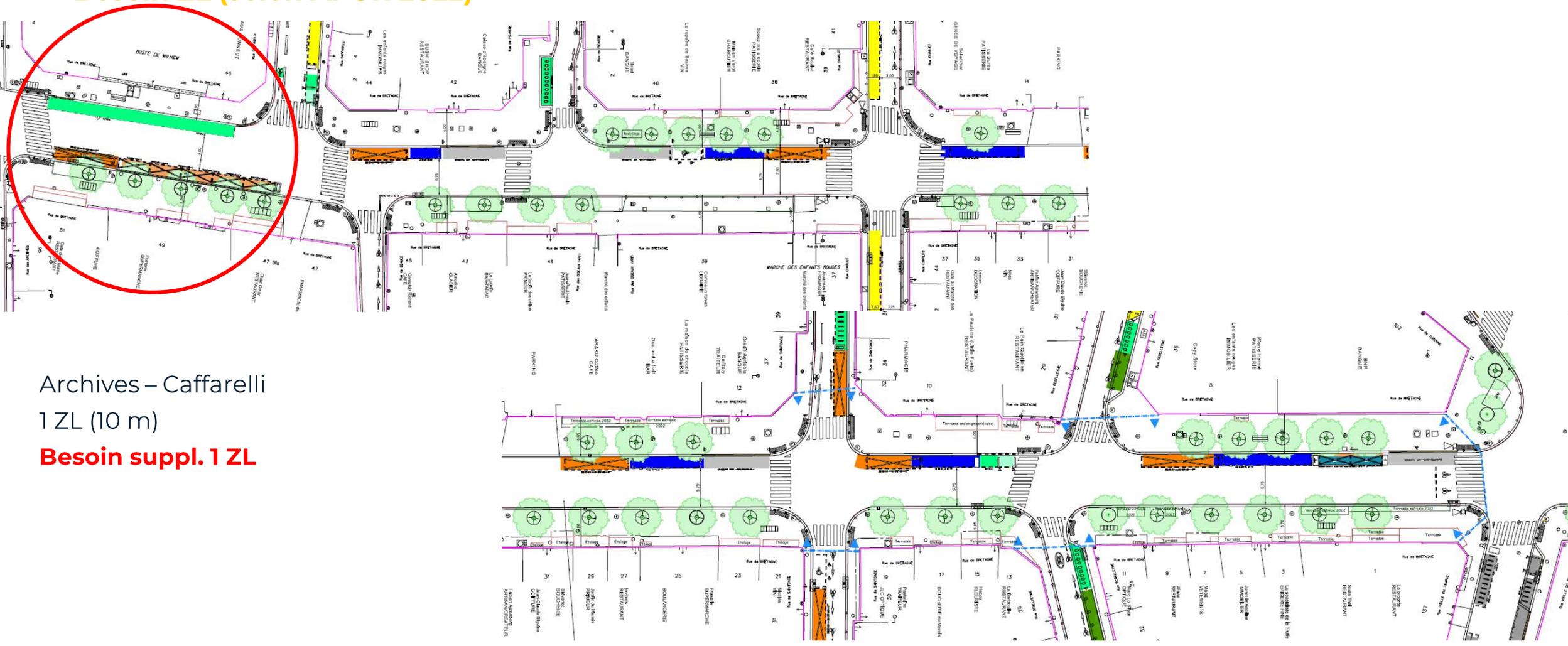
02 État Actuel

Étude logistique APUR 2022 : besoins en aires de livraison



02 État Actuel

Besoin ZL (selon APUR 2022)



Archives – Caffarelli

1 ZL (10 m)

Besoin suppl. 1 ZL

02 État Actuel

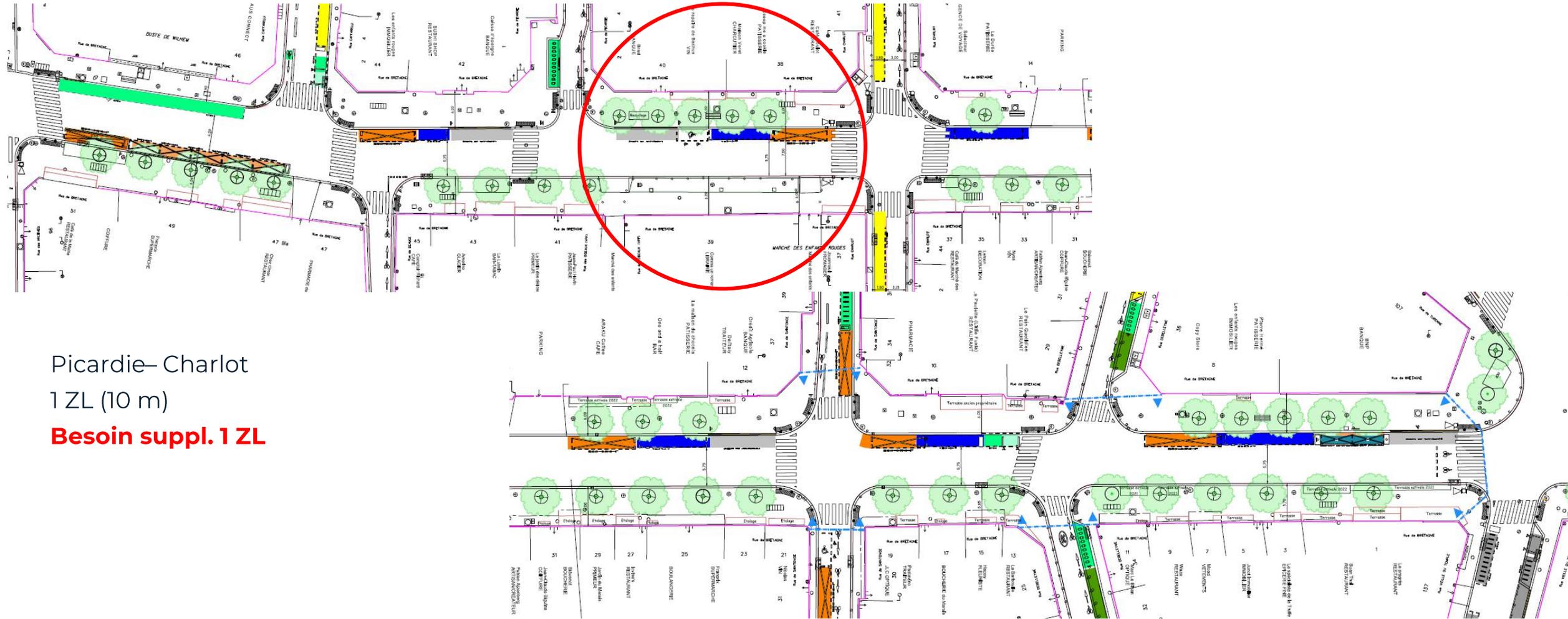
Besoin ZL (selon APUR 2022)



Caffarelli- Picardie
1 ZL (19 m)
Suffisant

02 État Actuel

Besoin ZL (selon APUR 2022)



Picardie-Charlot

1 ZL (10 m)

Besoin suppl. 1 ZL

02 État Actuel

Besoin ZL (selon APUR 2022)

Charlot-Saintonge

1 ZL (10 m)

Besoin suppl. 2 ZL



02 État Actuel

Besoin ZL (selon APUR 2022)

Debelleyme-Turenne
1 ZL (10 m)
Suffisant

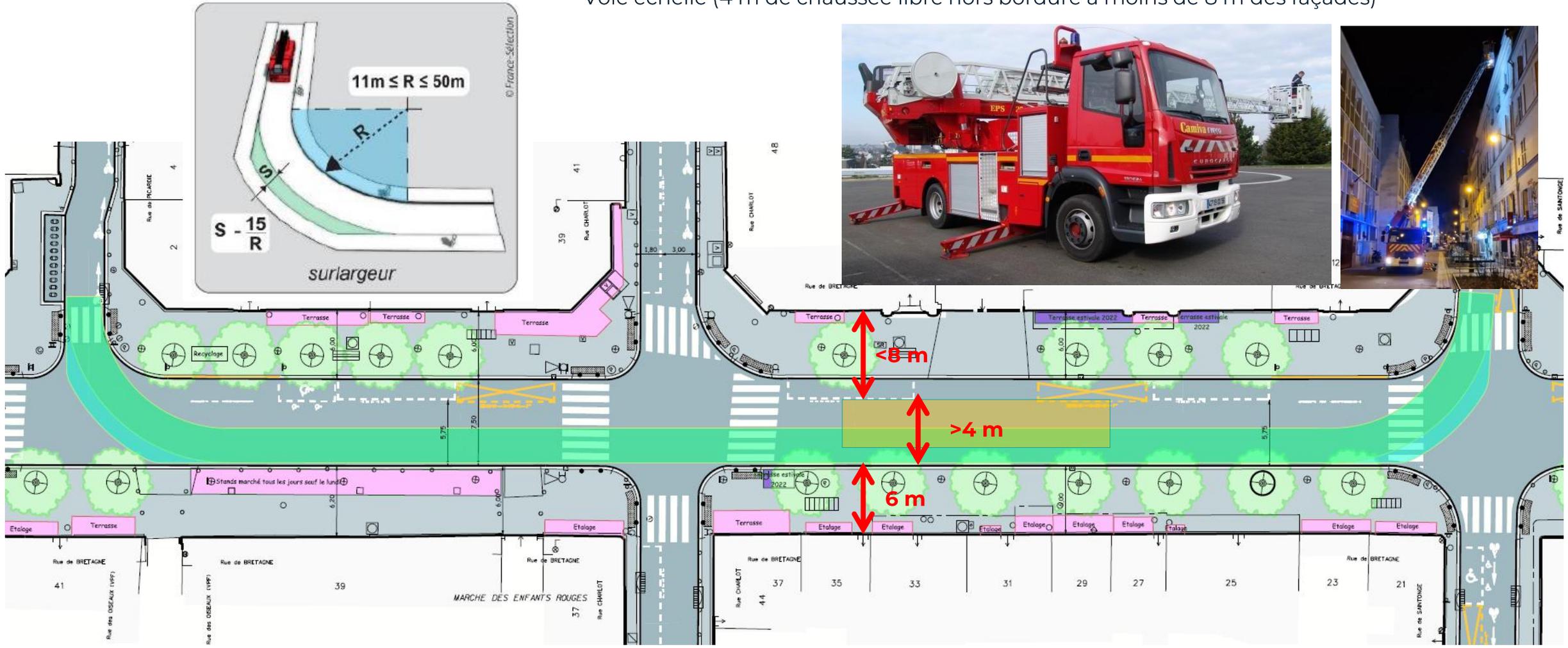


02 État Actuel

Accessibilité pompiers

La rue de Bretagne est conforme aux normes d'accessibilité pompiers (arrêté 31/01/1986)

- Voie engin (3 m de chaussée libre avec une géométrie conforme dans les carrefours)
- Voie échelle (4 m de chaussée libre hors bordure à moins de 8 m des façades)



03

Proposition d'aménagement

03 Proposition d'aménagement

Objectifs

- La rue de Bretagne, dans sa partie entre la rue des Archives et la rue de Turenne, fait partie des voies à sens unique du 3ème arrondissement dans lesquelles le double sens cyclable n'est pas encore matérialisé.
- S'agissant d'un axe avec une circulation importante (plus de 9000 véhicules/jour), il est nécessaire de protéger la voie cyclable à contresens avec un séparateur physique.
- L'aménagement de cette piste permettra également d'apaiser la circulation sur cet axe, avec une réduction de la largeur de la voie circulée.

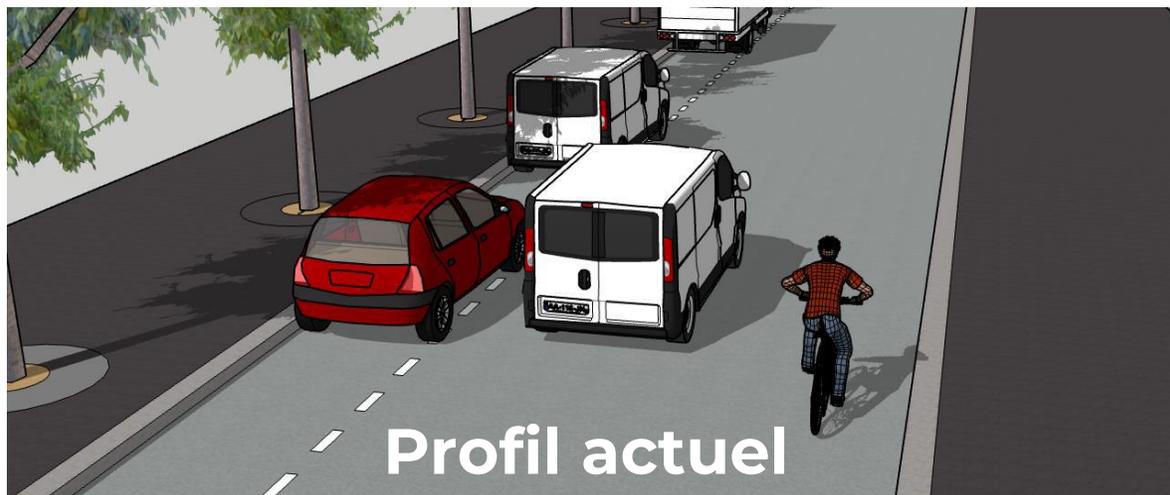
Description

Le projet présenté prévoit :

- L'aménagement du double sens cyclable protégé d'une largeur minimale de 1,7m à 2m par un séparateur (hauteur du séparateur de 5 à 12 cm selon les sections)
- Le basculement de la bande de stationnement côté impair avec modification de l'offre : ajouts de zones de livraison, report des places de transport de fond ;
- L'installation de 3 bancs double assise supplémentaires

03 Proposition d'aménagement

Profils envisageables



03 Proposition d'aménagement

Élément dimensionnant :
conditions de mise en échelle



03 Proposition d'aménagement

Bilan de stationnement



Profil actuel

	Livraison	Transport de fonds	Vélo	PMR	Payant (VL)	Payant (2RM)	Autopartage / véh. Électr.	EPDM
Entre Archives et Caffarelli	1		34				5	
Entre Caffarelli et Picardie	1	1			1			
Entre Picardie et Charlot	1	1		1	2			
Entre Charlot et Saintonge	1	1			4			
Entre Saintonge et Debelleye	1				2			✓
Entre Debelleye et Turenne	1	1			3		2	
Total	6	4	34	1	12	0	7	



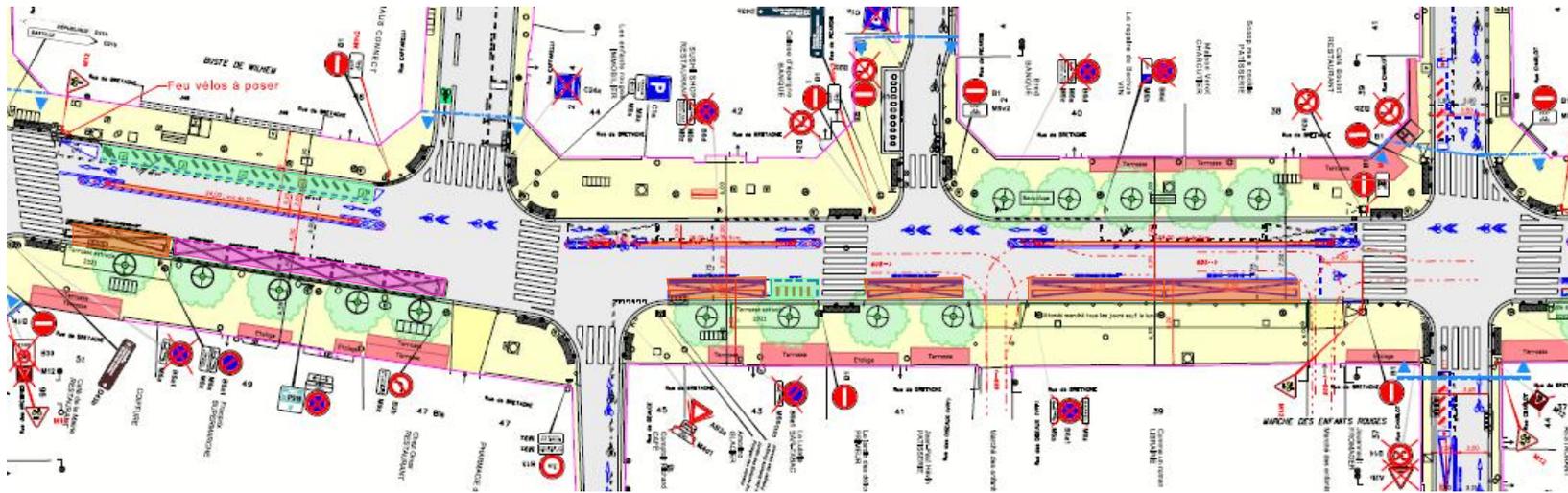
Variante séparateur de 5 cm

	Livraison	Transport de fonds	Vélo	PMR	Payant (VL)	Payant (2RM)	Autopartage / véh. Électr.	EPDM
Entre Archives et Caffarelli	1		34				5	
Entre Caffarelli et Picardie	2	0	10		0			
Entre Picardie et Charlot	2	0		0	0			
Entre Charlot et Saintonge	3	0	18	1	0			
Entre Saintonge et Debelleye	1		12		0			-
Entre Debelleye et Turenne	3	0	20		0		2	
Total	12	0	94	1	0	0	7	
Différence	6	-4	60	0	-12	0	0	0

Sous réserve d'accord BSPP

03 Proposition d'aménagement

Stationnement



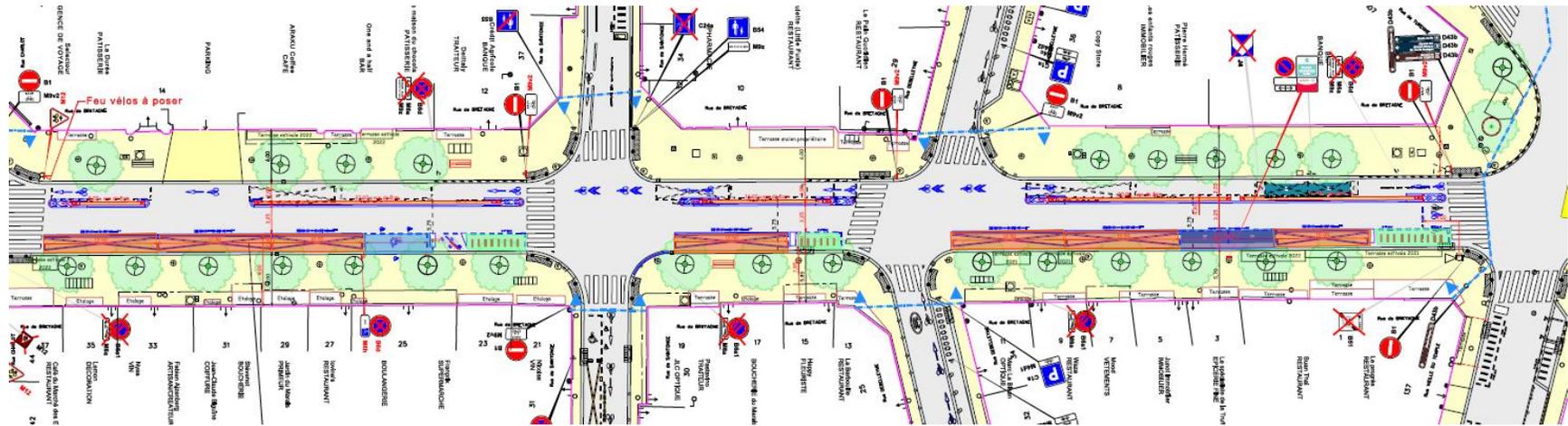
+ 6 zones de livraison (total 12)

+ 50 emplacements vélos (total 84)
+2 emplacements vélos cargos (total 2)

Mise aux normes de sécurité des traversées piétonnes (interdiction du stationnement motorisé et ZL 5 m en amont)

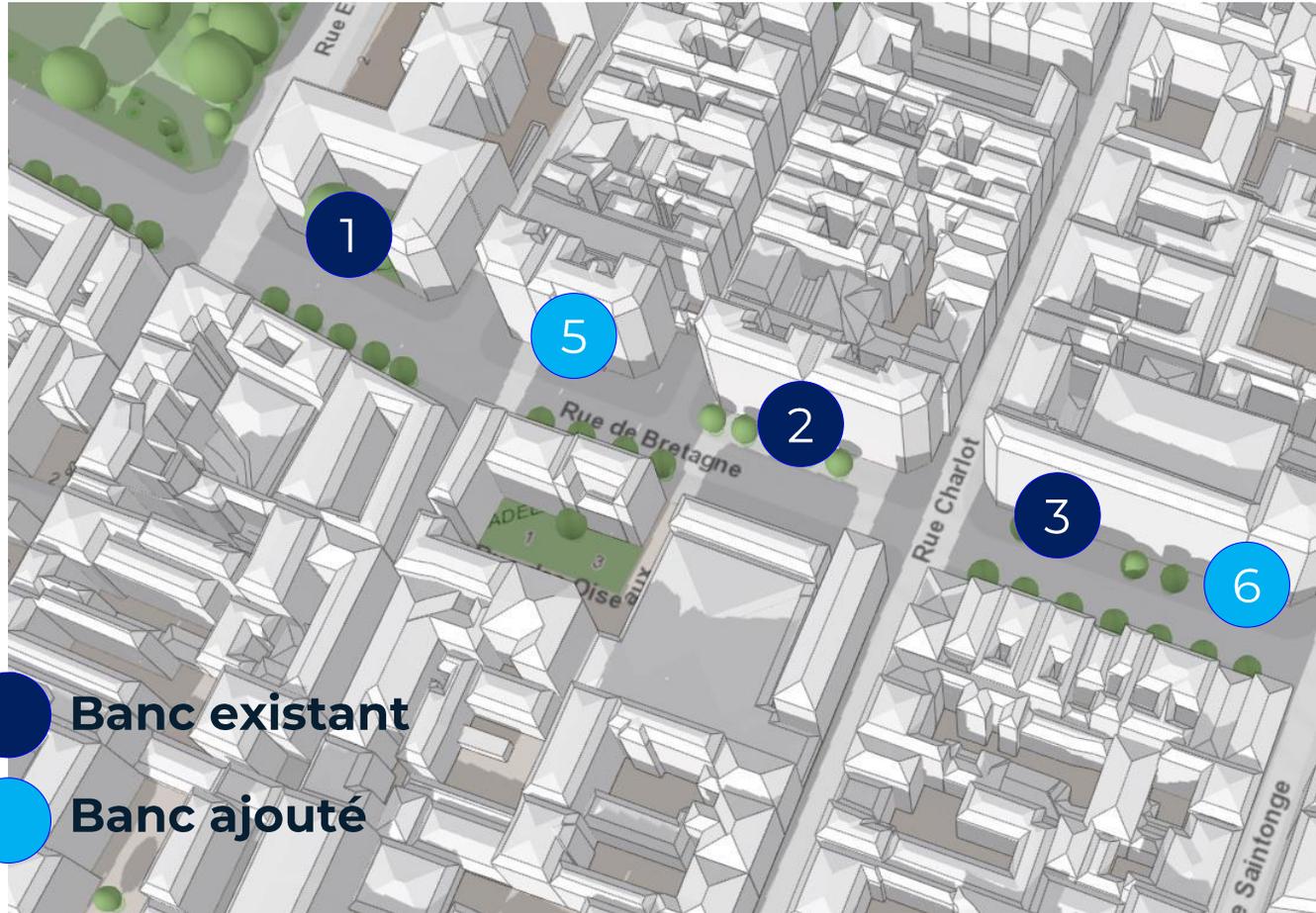
Suppression 4 zones de transport de fond côté pair (à relocaliser au cas par cas en fonction des demandes des agences) / reste 0, +2 sur Saintonge et Turenne
Suppression 17 places stat. Payant (reste 0)

- Zone de livraison
- PMR
- Zone vélos
- Mobilib' (avec borne)
- Autopartage

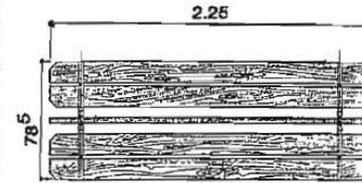
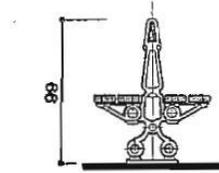


03 Proposition d'aménagement

Assises



CATALOGUE DU MOBILIER URBAIN
MAIRIE DE PARIS 1995



BANC DOUBLE "VILLE DE PARIS"
version modernisée

04

Calendrier

04 Calendrier

Mars 2023 : présentation publique

Printemps 2023 : permis d'aménager (avec notamment avis ABF)

Été 2023 : préparation des travaux

Automne 2023 : travaux (durée 3 mois)

-> Livraison souhaitée pour la fin 2023



Paris
centre

Merci